

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R03-2024-066

PUBLIÉ LE 15 MARS 2024

# Sommaire

**Direction Générale des Sécurités, de la Règlementation et des Contrôles /**  
R03-2024-03-15-00002 - Arrêté modifiant l'arrêté R03-2024-02-06-0001 de  
réussite bnssa (2 pages)

Page 3

Direction Générale des Sécurités, de la  
Règlementation et des Contrôles

R03-2024-03-15-00002

Arrêté modifiant l'arrêté R03-2024-02-06-0001  
de réussite bnssa

**ARRÊTÉ n°**  
**portant modification de l'arrêté R03-2024-02-06-0001 de réussite à l'examen du brevet national  
de sécurité et de sauvetage aquatique**

**LE PRÉFET**

**VU** le décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;

**VU** le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Antoine POUSSIER, administrateur de l'État du deuxième grade, en qualité de préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

**VU** le décret du 03 janvier 2024 portant nomination de monsieur Jérôme MILLET, sous-préfet, en qualité de directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles – chef de projet sécurité routière auprès du préfet de la région Guyane ;

**VU** l'arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

**VU** l'arrêté du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 ;

**VU** l'arrêté interministériel du 8 novembre 1991 relatif à la formation aux premiers secours, modifié ;

**VU** l'arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

**VU** le procès verbal de l'organisme de formation du 9ème RIMA ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont reçus à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé le 22 décembre 2023 :

Examen BNSSA :

Christophe BATT né(e) le 28/04/1976 à Boulogne Billancourt (92)  
Arnaud BATISTA né(e) le 09/02/1992 à Cayenne (973)  
Yoann BOURJAC né(e) le 16/04/1991 à Pointe à Pitre (971)  
Cyril CASTOT né(e) le 30/03/1988 à Lorient (56)  
Enrik CHAVALARIA né(e) le 27/12/1994 à Castres (81)  
Kevin GARCON né(e) le 16/01/1989 à Capesterre belle eau (971)

Fabrice GELLYNCK né(e) le 24/08/1980 à Montdidier (80)  
Renald GILLES né(e) le 04/05/1980 à Chalons en Champagne (51)  
Joris HUWER né(e) le 20/08/1990 à Creutzwald (57)  
Amaury JACQUART né(e) le 01/09/1997 à Versailles (78)  
Thomas MOMPLOT né(e) le 03/01/1997 à Caen (14)  
Vincent OUARDEL né(e) le 25/12/1981 à Meknes (Maroc)  
Lucas PALPANT né(e) le 18/04/1996 à Avignon (13)  
Romain SABOT né(e) le 01/05/1987 à Pertuis (84)

Recyclage :

Romain BARBIER né(e) le 10/03/1987 à Châteauroux (36)  
Amaury BELABED né(e) le 22/07/1975 à Belfort (90)  
Benoît Pierre Marie BOUQUIN né(e) le 19/06/1983 à Carpentras (84)  
Guillaume DESPRIN né(e) le 26/09/1984 à Rouen (76)  
Sébastien VAISSIERES né(e) le 06/10/1979 à Talence (33)

**Article 2** : Monsieur le directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles, le chef de l'état-major interministériel de zone de défense et de sécurité, le commandant du 9ème RIMA sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Cayenne le 15/03/24

Pour le préfet,  
Le sous-préfet,  
Directeur de cabinet,  
Directeur général de la sécurité,  
de la réglementation et des contrôles.



Jérôme MILLET